

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE  
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

**N°2021-78**

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique du moulin LEDEZ : indemnisation du GAEC de Rivery pour dommages aux cultures.</b></p>	<p>L'an deux mil vingt et un, Le 10 mars à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p> <p><u>Membres titulaires présents :</u> M. Gérard CHAIDRON (pouvoir de M. ROUSSEL), Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Firmin BOUCRY, M. Thierry HEBERT, M. David BLONDIN, M. Gérard LECUIR, M. Olivier GENTY.</p> <p><u>Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes :</u> M. Michel CORDIER (remplace en qualité de titulaire, Mme Colette MICHAUX), M. Eric ARNOUX (remplace en qualité de titulaire, M. QUENOT), M. Yves BEURAIN (remplace en qualité de titulaire, M. William BOUS), M. Alain DEGRY (remplace en qualité de titulaire, M. Franck CORDIER).</p> <p><u>Membres titulaires/suppléants absents/excusés :</u> M. Jean-Claude QUENOT (suppléé par M. Eric ARNOUX), M. Jacky BAUDON, M. François SELLIER, Mme Colette MICHAUX (suppléée par M. Michel CORDIER), M. Jean-Manuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Franck CORDIER (suppléé par M. Alain DEGRY), M. William BOUS (suppléé par M. Yves BEURAIN), M. Hubert TRANCART, M. Christian ROUSSEL (pouvoir à M. CHAIDRON).</p>
<p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b></p> <p>01/03/2021</p>	<p><u>Membres suppléants présents :</u> M. Dany DELABOUGLISE, M. Christophe BLAMPOIX, M. François THIVERNY, M. Louis QUEVAUVILLERS, M. Olivier HERNEQUÉ.</p>
<p><b>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</b></p> <p>En exercice 14</p> <p>Présents 11</p> <p>Votants 12</p>	<p><b><u>Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique du moulin LEDEZ : indemnisation du GAEC de Rivery pour dommage aux cultures.</u></b></p> <p>Dans le cadre de l'opération de restauration de la continuité écologique au droit du moulin Ledez réalisé pour le compte du propriétaire de moulin dans les conditions fixées par la convention 2017-26, le tracé du nouveau cours d'eau a été modifié juste avant le démarrage des travaux pour diminuer la pente de la Bresle. Cette opération a nécessité d'intervenir sur les parcelles de l'Etat concédées à la SANEF et celles de la commune d'Aumale. Ces parcelles font l'objet d'accords permettant l'exploitation des terrains par le GAEC de Rivery. Ce dernier, conformément au barème officiel négocié avec les organisations professionnelles agricoles, est en droit d'obtenir une indemnisation pour dégâts sur les cultures. Ces indemnités sont incluses dans les demandes de subvention et s'élèvent à 541,32€.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :</i></p> <p><i>- autorisent Mme la Présidente à signer la convention 2021-04 fixant les conditions de l'indemnité comme toutes autres pièces nécessaires sur ce dossier (cf. annexe à la présente).</i></p>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat  
Acte exécutoire le :

La Présidente du Syndicat mixte  
Mme Virginie LUCOT-AVRIL  
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DE GESTION ET DE VALORISATION  
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)  
Délégation Soeur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com

**Pour extrait conforme,  
la Présidente du Syndicat,  
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**  
DE GESTION ET DE VALORISATION  
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)  
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com